



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1172-2025

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 8 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1172-2025 décrétant l'adoption des tarifs de la de la Ville de Bromont (exercice financier 2026)

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 9^e jour du mois de décembre 2025.

Marie-Pier Therrien
Greffière adjointe